Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260303-DELBU2026_03_29-DE

Délibération

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 mars, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Étaient présents :
LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absentes excusées : GUILLOU Claudine ; CHAPPÉ Fanny ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie.

❖ ❖ ❖ ❖

DELBU2026-03-029
Revitalisation des territoires : Prorogation des conventions financières pour les postes de chef de projet Petites Villes de Demain

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-Président(e)s et conseiller(e)s délégué(e)s du 16 juillet 2020 ;

Vu la Convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain co-signée le 22 avril 2021 par Guingamp-Paimpol Agglomération, le représentant de l'Etat et les 4 Petites Villes de Demain : Bégard, Callac, Guingamp et Paimpol ;

Vu la délibération du Conseil communautaire DEL-2022-09-163 du 22 septembre 2022 approuvant le principe de transformation de la convention d'adhésion PVD en Convention ORT ;

Vu la délibération du Conseil communautaire DEL 2023-10-210 portant signature de l'OPAH-RU multi-sites sur les centres villes de Bégard, Callac, Guingamp et Paimpol ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire DELBU 2022-02-001 portant sur la convention financière en date du 3 février 2022 pour le poste de chef de projet Petites ville de demain entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la ville de Bégard ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire DELBU 2023-06-066 portant sur la convention financière en date du 8 juin 2023 pour le poste de chef de projet Petites ville de demain entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la ville de Callac ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire DELBU 2022-11-84 portant sur la convention financière en date du 14 novembre 2022 pour le poste de chef de projet Petites ville de demain entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la ville de Paimpol ;

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260303-DELBU2026_03_29-DE

Délibération

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 février 2026 DEL2026-02-004 portant sur le budget primitif 2026 du budget principal ;

Considérant l'engagement de GPA et des 4 communes pour la mise en œuvre de la convention ORT 2022-2029 ;
Considérant que cette prorogation n'est pas de nature à modifier les engagements des collectivités mais au contraire contribue à permettre la mise en œuvre des engagements pris ;

Considérant l'avenant n°1, joint à la présente délibération, qui modifie l'article 2 « Durée de la convention », commun aux trois conventions ;

Considérant qu'une prorogation de la convention financière ORT avec l'Etat est programmée jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, et sous réserve de l'approbation par les communes de Bégard, Callac et Paimpol du projet d'avenant aux conventions bilatérales de financement des postes de chef de projet Petites Villes de Demain, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Approuve le projet d'avenant n °1 à la convention financière pour le poste de chef de projet PVD passée entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la commune de Bégard, ci-annexé ;
- Approuve le projet d'avenant n °1 à la convention financière pour le poste de chef de projet PVD passée entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la commune de Callac, ci-annexé ;
- Approuve le projet d'avenant n °1 à la convention financière pour le poste de chef de projet PVD passée entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la commune de Paimpol, ci-annexé ;
- Autorise le Président à signer lesdits avenants ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution ;
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération